

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 174 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 40, insérer l'alinéa suivant :

« La France est une grande nation spatiale. Elle doit garantir son accès souverain à l'espace. Elle dispose des moyens techniques et politiques pour proposer à l'humanité un projet soutenable d'étude et d'utilisation pacifique de l'espace. C'est le seul pays européen ayant la maîtrise de l'ensemble des technologies spatiales. La France doit être une nation motrice dans l'exploration scientifique de l'espace, la maîtrise de l'ensemble des technologies de ce segment, et dans les usages pacifiques de l'espace. Quand bien même le multilatéralisme apparaît affaibli, du fait d'un sous-investissement diplomatique au sein des Nations-Unies, par ailleurs contournées par des nations hégémoniques qui passent en force, il n'a jamais été aussi nécessaire de pousser en faveur d'une diplomatie rappelant les usages pacifiques de l'espace et son statut de patrimoine mondial de l'humanité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France insoumise permet de s'assurer que l'Etat mettra tout en œuvre pour rester à la pointe dans les technologies spatiales, et une nation motrice dans les usages pacifiques de l'espace. La formule retenue permet ainsi de rappeler les enjeux et les ressources propres à la France dans le domaine spatial. C'est parce qu'elle est le pays européen le plus avancé dans ce domaine, et le seul ayant l'accès à l'ensemble des technologies spatiales qu'elle pourra exercer une influence dans la gestion du bien commun infini que représente l'espace. Cet objectif va de pair avec celui de la promotion des usages pacifiques de l'espace, de plus en plus menacé par les prédatons des États et des acteurs privés, notamment issus du Newspace. La France doit s'opposer à cette logique de mise en compétition de l'espace ; elle doit y être à la pointe, technologiquement et diplomatiquement, d'une voie à rebours de sa militarisation actuelle.